

FORMATION REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX (RAAT)



Mélanie Loridan

☎ 06 70 03 44 10

✉ contact@secoiam.fr

OBJECTIFS : Connaître les modalités de repérage nécessaire à l'analyse des risques et à la bonne préparation d'un chantier.

Les apprenants seront capables de :

- Connaître les obligations et modalités de repérage amiante
- Réduire les aléas de chantiers et leurs conséquences grâce à une analyse critique du RAAT

PROFIL DE

L'APPRENANT : • Donneur d'ordre amené à commander la réalisation de RAAT, bureau d'études ou MOE, CSPS, encadrants techniques SS3

- 18 ans et +
- Maîtriser la langue française
- Connaître le déroulement d'opérations des projets de rénovation/réhabilitation et leurs acteurs

PROGRAMME :

THEORIE :

- Les différents repérages existants
- Evolution du contexte réglementaire introduisant le RAAT dans le code du travail
- Les différentes normes existantes (focus sur les immeubles bâtis)
- Identification de l'amiante dans les matériaux
- Obligations et responsabilités des intervenants
- Cas de dispense d'établissement du RAAT
- Eléments constitutifs du RAAT
- Etapes clés du RAAT
- Notion de ZPSO
- Adéquation du RAAT avec le programme des travaux
- Pré-rapport et rapport avec préconisations d'investigations complémentaires
- Points de vigilance complémentaires
- Particularités du repérage avant démolition

PRATIQUE :

- Etudes de cas : présentation et décryptage de RAAT, de rapports d'essai

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES/TECHNIQUES :

- Durée : 7 heures
- Délai d'accès : 4 semaines intra ou inter
- 10 personnes maximum (en présentiel)
- Lieu : site client ou salle de formation (selon accord)
- Matériel utilisé : vidéoprojecteur
- Méthode : essentiellement active basée sur la participation (mise en situation des participants, cas pratique)

MODALITÉS ADMINISTRATIVES :

- Convention de formation (avec tarif)
- Livret d'Accueil et règlement intérieur
- Emargement en début/fin de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION & VALIDATION :

- Questionnaire en fin de session (QCM + cas pratiques)
- Questionnaire de satisfaction (à chaud et à froid, c'est-à-dire 4 mois plus tard)
- Attestation de formation



<https://secoiam.fr/>